



Recommandations sur les pratiques de publication

Commission nationale des universités (27^e section) ¹

Introduction

Ce document propose un certain nombre de recommandations de la section 27 du CNU sur les pratiques de publication en informatique. Il s'adresse à toutes et tous les collègues qui soumettent un dossier au CNU27 et plus largement à toutes les personnes qui se reconnaissent dans les pratiques de la communauté informatique du CNU27.

Ce document est issu de réflexions préliminaires sur les pratiques éditoriales d'éditeurs dits parfois « de la zone grise » et se place dans la lignée d'autres documents similaires produits par d'autres instances, comme par exemple la Commission d'évaluation d'Inria ², le Conseil scientifique de l'INS2I ³ ou l'Office français de l'intégrité scientifique ⁴.

Ce document a été préparé par un groupe de travail du CNU27 piloté par Elena Kornyshova et auquel ont participé Jérôme Darmont, Jaafar Gaber, Mohand-Saïd

1. <https://cnu27.ls2n.fr/documents>.

2. Recommandations sur les éditeurs de la zone grise, Commission d'évaluation Inria, 25 janvier 2023, https://inria.hal.science/hal-04001505v1/file/CE_note-editeurs-douteux.pdf.

3. Recommandations suite au séminaire thématique « Science ouverte », Conseil scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions du CNRS, 7 décembre 2021, https://www.cnrs.fr/comitenational/csi/reco/Recommandations/INS2I/CS-INS2I_Recommandation_Science-ouverte.pdf.

4. Alerte sur les éditeurs douteux, Office français de l'intégrité scientifique (Hcéres), octobre 2022, <https://www.ofis-france.fr/infolettre/n-3>.

Hacid, Alamin Mansouri, Arnaud Liefoghe, Lionel Seinturier, Cédric Wemmert. Il a été validé par le CNU27 le 27 juin 2023.

Dans la suite de ce document, nous commençons par rappeler les principes mis en œuvre par la section 27 du CNU dans l'évaluation de la production scientifique, puis nous émettons un certain nombre de recommandations pour le choix des lieux de publications.

Principes du CNU27 pour l'évaluation de la production scientifique

Le section 27 du CNU évalue et donne des avis sur différents types de dossiers : avancement de grade, promotion interne (aka repyramidage), prime individuelle (aka RIPEC C3), qualification, CRCT⁵. Les modalités peuvent parfois varier (par exemple, la période de référence n'est pas forcément identique), mais, dans tous les cas, les principes suivants sont mis en œuvre :

- (1) le CNU27 évalue l'ensemble de la production scientifique, y compris les logiciels, plateformes, jeux de données, etc., et pas uniquement les publications ;
- (2) le CNU27 évalue le fond de la contribution scientifique des articles, plutôt que la potentielle renommée de la conférence ou de la revue où l'article est publié.
- (3) une conséquence du point précédent est que le CNU27 n'a pas d'a priori sur les lieux de publication et s'intéresse aussi bien aux conférences ou revues renommées établies de longue date, qu'aux lieux de publications récents associés par exemple à des thématiques émergentes, y compris au niveau national ;
- (4) dans tous les cas, au-delà d'une liste exhaustive de publications, le CNU27 s'attend à ce que les dossiers mettent en avant un nombre réduit, entre trois et cinq, de publications que la candidate ou le candidat considère comme majeures et représentatives dans son activité. Le CNU27 évalue en priorité et principalement cette liste réduite de publications ;
- (5) une conséquence du point précédent est que le CNU27 évalue la qualité de la production scientifique et non sa quantité.

5. Cette liste ne mentionne pas le suivi de carrière qui, bien qu'étant aussi une session menée par le CNU27, n'est pas une évaluation, mais a pour objectif de donner aux collègues qui le souhaitent un retour sur les éventuelles difficultés qu'ils ou elles pourraient rencontrer dans l'exercice de leurs missions et leurs conditions de travail.

Recommandations

Les processus éditoriaux de certains éditeurs dits « de la zone grise » ou « prédateurs », dont les pratiques, que cela soit pour l'évaluation des articles soumis ou pour la sollicitation de numéros spéciaux, ont été documentés par ailleurs (par exemple, les Recommandations de la Commission d'évaluation Inria citées précédemment) et posent question. Initialement centrés sur les revues, nous avons souhaité étendre nos réflexions à l'ensemble des lieux de publications, notamment donc aussi aux conférences.

Il nous semble nécessaire de :

- (1) mieux prendre conscience des processus éditoriaux ;
- (2) mieux expliciter les choix de revues ou conférences.

À propos des processus éditoriaux

Il semble important d'attirer l'attention des membres de la communauté sur le fait que le choix d'une conférence ou d'une revue pour y soumettre des travaux de recherche n'est pas neutre : *soumettre à un journal ou une conférence valide et cautionne les pratiques, notamment éditoriales, de la conférence ou du journal en question.*

De ce fait, il est nécessaire de se poser la question de savoir si des délais extrêmement courts de relecture et de publication (par exemple, entre 7 et 10 jours), une recherche automatisée des rapporteurs par des algorithmes non publics, une très grande proportion d'articles publiés dans des numéros spéciaux, des revues qui affichent plus de 10 000 articles par an (soit plus de 27 articles par jour, dimanches et jours fériés compris), des revues avec des comités éditoriaux comportant plusieurs centaines de personnes, sont véritablement en capacité de conduire des processus d'évaluation scientifiques et rigoureux. Il est légitime de nous demander si de tels canaux de publication méritent réellement les positions, parfois élogieuses, qu'ils obtiennent dans les classements. Chacun est bien évidemment libre d'apporter une réponse à cette question, mais nous, CNU27, pensons que la réponse est non. *L'évaluation d'une contribution scientifique est un processus qui demande de la rigueur et du temps.* Il est donc nécessaire que la communauté ne cautionne pas ces éditeurs aux pratiques douteuses et n'y soumette pas ses travaux.

À propos du choix des revues ou conférences

Comme mentionné précédemment, le nombre réduit de publications mises en avant dans les dossiers est un élément important qui oriente l'évaluation faite par les membres du CNU27. Comme précisé dans les recommandations de la section, les candidats sont invités à situer ces publications en proposant un résumé de la contribution scientifique dans leur contexte de recherche.

Au-delà de la contribution en elle-même, le choix d'un lieu de publication, conférence ou revue, n'est pas neutre. *Il est donc important d'éclairer les évaluateurs du CNU27 sur les raisons qui ont conduit les auteurs à soumettre leurs travaux à tel lieu de publication plutôt qu'à tel autre.*

Il peut y avoir plusieurs raisons qui conduisent au choix de soumettre des travaux à un lieu de publication, par exemple :

- il s'agit d'un des lieux majeurs du domaine dont la renommée est, à juste titre, bien reconnue par les classements existants, et dans lesquels il est important de publier ;
- il s'agit du seul lieu qui couvre actuellement le domaine émergent dans lequel la contribution scientifique s'insère ;
- il s'agit du lieu de référence d'un domaine de niche qui, tout en étant important, est peu couvert par la communauté ;
- il s'agit d'un événement communautaire national ou international qui attire un grand nombre de scientifiques et dans lequel il est donc important d'être présent.

La justification peut se limiter à une phrase qui reprend les exemples énoncés ci-dessus qui ne sont pas limitatifs, ou être plus détaillée si nécessaire dans les cas autres que ceux cités en exemple.

Sans écarter la renommée d'un lieu de publication qui est bien évidemment un critère éminent et important lors du choix d'un lieu de soumission, il est important de considérer que ce n'est pas le seul critère utile pour la communauté. Le CNU27 recommande donc aux candidatures et aux candidats, dans la liste de trois à cinq publications qu'elles et ils mettent en avant dans leurs dossiers, d'explicitier les raisons qui les ont amenés à choisir le lieu de publication.

Au-delà de faire prendre conscience qu'il faut éviter les éditeurs dits de la « zone grise » aux pratiques éditoriales douteuses, l'explicitation de ces choix de soumission permet de mettre en valeur la cohérence d'une politique de publication scientifique qui, dans l'absolu, doit pouvoir faire la part des choses entre des publications de très haut niveau dans des lieux renommés et reconnus et des publications dans des lieux qui rendent un service incommensurable aux communautés scientifiques.